

N°DBCA-2020-041

- Membres théoriques :  
5
- Membres en exercice :  
5
- Membres présents :  
3
- Votants :  
3

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**AVENANT N°7 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE  
COMMANDES AVEC LE SDIS 27 ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'EURE**

Le 25 juin 2020, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 10 juin 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 3 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

**ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1<sup>er</sup> Vice-Président
- Monsieur Philippe LEROY, 3<sup>ème</sup> Vice-Président

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES**

- Madame Sophie ALLAIS, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente
- Monsieur Bastien CORITON, membre

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

Vu :

- *le code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 et R2332-15 relatifs aux groupements de commandes,*
- *la délibération du Conseil d'administration n°2015-CA-24 du 27 mai 2015 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau,*
- *la délibération du Bureau n°2016-BCA-13 du 27 janvier 2016 relative à la conclusion d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre le Sdis 76 et le Sdis 27,*
- *la délibération du Bureau n°2016-BCA-65 du 06 juillet 2016 portant avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes entre le Sdis 76 et le Sdis 27,*
- *la délibération du Bureau n°2017-BCA-06 du 1<sup>er</sup> février 2017 portant avenant n°2 à la convention constitutive d'un groupement de commandes entre le Sdis 76 et le Sdis 27,*
- *la délibération du Bureau n°2017-BCA-13 du 1<sup>er</sup> mars 2017 portant avenant n°3 à la convention constitutive d'un groupement de commandes entre le Sdis 76 et le Sdis 27,*
- *la délibération du Bureau n°2018-BCA-102 du 05 décembre 2018 portant avenant n°4 à la convention constitutive d'un groupement de commandes entre le Sdis 76 et le Sdis 27,*
- *la délibération du Bureau n°2019-BCA- du 05 décembre 2018 portant avenant n°5 à la convention constitutive d'un groupement de commandes entre le Sdis 76 et le Sdis 27,*
- *la délibération du Bureau n°DBCA-2020-023 du 04 mars 2020 portant avenant n°6 à la convention constitutive d'un groupement de commandes entre le Sdis 76, le Sdis 27 et le CD 27.*

\*

\*\*

Par délibération en date du 27 janvier 2016, une convention de groupement de commandes avec le Service départemental d'incendie et de secours de l'Eure (Sdis 27) a été signée. Le 04 mars 2020, par délibération, et comme l'autorise son article 2, la convention a été modifiée pour intégrer le Conseil départemental de l'Eure (CD 27).

Le groupement de commandes vise à la réalisation de consultations conjointes dans un souci d'amélioration continue de l'efficacité dans la commande publique. Depuis sa constitution, la convention a été modifiée à différentes reprises afin notamment d'intégrer de nouveaux domaines et de désigner le coordonnateur des procédures.

Pour l'année 2020, il est prévu le lancement d'une consultation relative à la fourniture d'articles de droguerie et de produits d'entretien. En effet, afin de massifier les achats, il va être procédé au regroupement du marché d'articles de droguerie (date d'échéance au 08 novembre 2020) avec celui de produits d'entretien (date d'échéance au 05 mars 2021). Disposant déjà d'un marché en cours d'exécution, le Conseil départemental de l'Eure ne prendra pas part à cette consultation.

Ainsi, pour cette procédure, il est proposé de désigner comme coordonnateur le Sdis 76.

Cette évolution suppose la signature d'un avenant à la convention.

\*

\*\*

*Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.*

**Le président du conseil d'administration,**

**André GAUTIER**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20200625-DBCA-2020-041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2020

Affichage : 25/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

